

Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) : Qu'est-ce que c'est ?

L'ADLI : UN DISPOSITIF NATIONAL...

L'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) est un dispositif d'aide à l'intégration des populations immigrées, initié et financé, en partie, par l'Etat¹. Mis en place en 1996, son périmètre d'action a été élargi en 2003 :

« La démarche ADLI vise à faciliter une analyse partagée des difficultés perçues avec l'objectif de proposer un accompagnement à la mise en place de démarches de résolutions des problèmes. La finalité de la démarche de recrutement de l'ADLI est clairement, dans un champ d'intervention identifié et circonscrit, de créer du lien, de favoriser la rencontre et l'échange, d'accompagner les populations dans leurs démarches d'intégration en rétablissant le dialogue et en faisant évoluer les représentations² ».

... DECLINÉ DANS LE BAS-RHIN

Un poste d'ADLI existe dans le Bas-Rhin depuis 2004, basé d'abord sur la commune de Sarre-Union, puis sur Strasbourg depuis septembre 2007. A cette date, son champ d'intervention a été étendu à l'échelle du département du Bas-Rhin, hors territoires en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)³.

Il est porté par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) au titre de ses fonctions de centre de ressources dans le domaine de l'intégration et de prévention des discriminations.

UNE DEMARCHE DEPARTEMENTALE ET TERRITORIALISEE...

L'Agent de Développement Local pour l'Intégration :

- accompagne ou crée une dynamique territoriale autour d'une démarche d'intégration,
- assure une analyse et une veille constante de la problématique intégration sur le territoire,
- réalise des notes en lien avec les problématiques territoriales ou les enjeux identifiés dans une logique d'optimisation de l'intervention des différents acteurs.

...UNE APPLICATION CONCRETE DANS LE BAS-RHIN

Les axes de travail de l'ADLI sont élaborés à partir des constats et partenariats construits depuis le début de la démarche et réactualisés au regard des enjeux identifiés annuellement. Ces orientations sont en lien avec les enjeux affichés par la politique nationale d'intégration ainsi que ceux mis en avant dans le cadre du PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées). Les publics plus particulièrement ciblés sont les femmes immigrées, les personnes âgées immigrées et les parents immigrés.

Afin de créer une dynamique territoriale autour de la démarche ADLI, un comité de suivi des actions visant l'intégration, en particulier celles initiées par l'ADLI, a été mis en place en mars 2010.

Dans le cadre du travail de l'ADLI, trois dossiers thématiques, accessibles sur le site internet de l'association, ont été réalisés :

- L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ? (juillet 2012)
- Les carrés confessionnels musulmans, la spécificité de l'Alsace et de la Moselle (février 2011)
- Vécu de femmes immigrées dans le Bas-Rhin : des stratégies pour pallier aux difficultés (juin 2009)

Martine THIEBAULD, Agent de Développement Local pour l'Intégration

Courriel : m.thiebauld@oriv.fr

¹ Par la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC), relevant du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales, de l'Outre-mer et de l'Immigration.

² Circulaire du 18/09/2003 de la Direction de la Population et des Migrations (DPM, actuellement DAIC)

³ Hors Communauté Urbaine de Strasbourg et communes de Haguenau, Bischwiller, Kaltenhouse.